

Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2016



Soixante-dixième session

Points 15 et 116 de l'ordre du jour

T²uqⁿwkq^p cfq^rv²g rct nøCuug o dn²g i²p²tcng le 30 juin 2016

[sans renvoi à une grande commission (A/70/L.54)]

9214;20 T²wpkq^p rn²pk³tg fg jcwv pkxgcw fg nøCuug o dn²g i²p²tcng
uwt nc iguvkq^p fgu f²rnceg o gpvu o cuukhu fg t²hwik²u
gv fg okitcpvu

sa décision 70/539 du 22 décembre 2015, dans laquelle elle a décidé de convoquer, le 19 septembre 2016, une réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants,

1. ce qui suit :

) La réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants



secteur privé, auront la possibilité de faire connaître leurs vues, en particulier dans le cadre des dialogues informels auxquels ils seront invités par les facilitateurs. Le caractère intergouvernemental des négociations sera toutefois strictement respecté ;

12. que, dans le cadre de ces négociations, il sera tenu dûment compte, entre autres, du rapport du Secrétaire général sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants² et des résultats des réunions de haut niveau des Nations Unies ou d'autres réunions intergouvernementales de haut niveau.

aaaaaaaaaaaaaaaa

² A/70/59.